



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-30*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

OBJET :

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LE
CHAILLOUET NORD -
BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE
2026**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

De manière générale, le budget supplémentaire permet d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent ainsi que d'ajuster les prévisions budgétaires au regard de l'avancement des opérations et des besoins identifiés en cours d'exercice.

S'agissant du budget annexe « Le Chaillouet Nord », le budget supplémentaire 2026 intègre principalement la reprise du déficit d'investissement constaté au compte financier unique 2025 ainsi que l'actualisation des prévisions financières liées à l'opération d'aménagement du lotissement.

Le budget supplémentaire 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **97 475,00 €** en section de fonctionnement ;
- **177 989,64 €** en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement

Seuls les chapitres du budget primitif qui sont impactés par le budget supplémentaire sont repris ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	BP 2026	BS 2026
Chapitre 011 – Charges à caractère général	452 525,00 €	+97 475,00 €
Total dépenses de fonctionnement		+97 475,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2026	BS 2026
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 525,00 €	+97 475,00 €
Total recettes de fonctionnement		+97 475,00 €

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont portés à 550 000 € dans le cadre du budget supplémentaire afin de tenir compte de l'avancement de l'opération d'aménagement du lotissement.

Cette augmentation de l'enveloppe de travaux intègre notamment plusieurs prestations complémentaires non comprises dans le marché initial, telles que le raccordement Enedis, le renforcement du réseau d'eau potable nécessaire à la défense incendie ainsi qu'une enveloppe destinée à couvrir les éventuels aléas ou imprévus de chantier.

En parallèle, les écritures de stocks inscrites au chapitre 042 sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution prévisionnelle du coût global de l'opération. Le montant du stock final est ainsi porté à 658 000,00€, après prise en compte de l'ajustement du stock initial constaté lors du compte financier unique 2025.

2. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2026	BS 2026
D001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	+80 514,64 €
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 525,00 €	+97 475,00 €
Total dépenses d'investissement		+177 989,64 €

Recettes d'investissement	BP 2026	BS 2026
Chap. 16 – Emprunt	470 525,00 €	+177 989,64 €
Total recettes d'investissement		+177 989,64 €

En section d'investissement, le budget supplémentaire intègre la reprise du déficit d'investissement constaté au compte financier unique 2025 pour un montant de 80 514,64 €.

Par ailleurs, les écritures d'ordre liées à la variation des stocks sont ajustées afin de tenir compte à la fois de l'actualisation du coût prévisionnel de l'opération d'aménagement et de la reprise du stock initial constaté dans le cadre du compte financier unique 2025.

Enfin, l'inscription d'emprunt est augmentée afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, compte tenu à la fois de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux et de la reprise du déficit reporté de l'exercice 2025.

3. Observations

La commercialisation des terrains ne devrait pas débuter en 2026, les travaux d'aménagement étant prévus sur l'ensemble de l'exercice. En conséquence, aucune recette de cession de lots n'est inscrite au budget supplémentaire. Dans l'attente de la définition du prix de vente des terrains par le Conseil municipal, laquelle ne pourra intervenir qu'une fois le coût définitif de l'opération connu, le financement de l'opération en 2026 repose donc sur le recours à l'emprunt, dont les modalités restent à définir.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de L'Aigle ;

Vu la délibération n° 2025-48 portant adoption du budget primitif du budget annexe « lotissement Chaillouet Nord » en date du 15 décembre 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 et la proposition d'affectation du résultat présentée au Conseil Municipal ;

Considérant le projet de budget supplémentaire 2026 présenté à la Commission des Finances le 1^{er} juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ***APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Lotissement Chaillouet Nord », arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 275 464,64 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Véronique LOUWAGIE